

DOCUMENT D'INFORMATION LE PROGRAMME CANADIEN DES ARMES À FEU

Le contrôle des armes à feu demeure une composante importante de la sécurité publique. Le Programme canadien des armes à feu est déjà très efficace, et les améliorations annoncées aujourd'hui prendront appui sur des mesures qui ont déjà donné de bons résultats.

Au Canada, plus de 90 pour cent des propriétaires d'armes à feu respectent les exigences relatives à la délivrance de permis. On estime qu'il y a environ 7,9 millions d'armes à feu au pays, dont 7 millions sont enregistrées au Centre des armes à feu Canada. À l'heure actuelle, le Canada compte près de 2 millions de propriétaires d'armes à feu qui sont titulaires d'un permis. Plus de 12 000 permis ont été révoqués ou refusés en raison d'inquiétudes sur le plan de la sécurité publique.

Le Registre canadien des armes à feu est la composante du Programme canadien des armes à feu relative à l'enregistrement des armes à feu, notamment lors de leur cession à un nouveau propriétaire et au moment de leur importation ou de leur fabrication. La police interroge le Système d'information relativement aux armes à feu plus de 13 000 fois chaque semaine – le système a été consulté plus de 3 millions de fois depuis l'entrée en vigueur du Programme en décembre 1998. Quelque 6 000 armes à feu ont été retracées dans des cas de crimes mettant en cause des armes à feu et de trafic d'armes à feu, tant au Canada qu'à l'étranger. Le Centre des armes à feu Canada délivre plus de 900 affidavits par année pour appuyer partout au pays les poursuites intentées en rapport avec des crimes liés aux armes à feu.

Le gouvernement du Canada reconnaît que des améliorations doivent être apportées au Programme canadien des armes à feu pour qu'il réponde encore mieux aux besoins des Canadiens et des Canadiennes. Le milieu de l'application de la loi pourra lui aussi tirer profit de ces améliorations ciblées. Des mesures sont prises dans deux secteurs clés :

- le contrôle des coûts du Programme;
- l'imposition de peines sévères aux criminels tout en respectant les citoyens honnêtes.

I. Contrôler et limiter les coûts

Les coûts liés au contrôle des armes à feu continuent à diminuer sur deux plans : le Registre canadien des armes à feu et le Programme canadien de contrôle des armes à feu dans son ensemble.

Le Registre canadien des armes à feu

Les coûts du Registre canadien des armes à feu ont été endigués. Les coûts annuels de cette partie du Programme ont été réduits : ils s'établissent maintenant à 33 millions de dollars, alors qu'ils étaient de 48 millions de dollars en 2001-2002.

Pour veiller à ce que l'engagement de réduire les coûts du Registre canadien des armes à feu soit respecté, le gouvernement du Canada a annoncé que les dépenses liées à l'enregistrement des armes à feu seraient limitées à 25 millions de dollars par année, et ce, à compter de la prochaine année financière. Un crédit distinct pour le Registre sera enchâssé dans la loi à compter de l'exercice 2005-2006 pour permettre au Parlement de surveiller et de faire respecter ce plafond.

Au nombre des mesures prises récemment pour diminuer les coûts liés à l'enregistrement des armes à feu, tout en améliorant le service destiné aux Canadiens et aux Canadiennes, mentionnons les suivantes :

- un service de télé réponse amélioré pour réduire le temps d'attente;
- des formulaires d'enregistrement simplifiés;
- la mise en circulation de certificats d'enregistrement papier plus

- économiques que les certificats en plastique utilisés auparavant;
- l'enregistrement sur Internet, y compris les nouveaux formulaires, les renseignements sur l'état des demandes et les cessions en ligne d'armes à feu.

Le Programme canadien des armes à feu

Le Centre des armes à feu Canada, en collaboration avec ses partenaires fédéraux et provinciaux, s'acquitte des fonctions suivantes :

- la **délivrance des permis à tous les propriétaires et à toutes les entreprises d'armes à feu**, afin de veiller à ce que seules les personnes qui ne présentent pas de risque pour la sécurité publique puissent posséder ou vendre des armes à feu ou des munitions;
- la **vérification continue des titulaires de permis d'armes à feu**, afin de faire face à tout risque possible pour la sécurité publique;
- l'**enregistrement de toutes les armes à feu**, afin de renforcer la responsabilité des propriétaires et de fournir à la police des renseignements importants visant à aider à prévenir les blessures et à enquêter sur les crimes liés aux armes à feu;
- le **Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu**, que doivent suivre tous les nouveaux demandeurs de permis;
- des **inspections régulières des entreprises d'armes à feu et des champs de tir**, afin d'assurer le contrôle et la sécurité des stocks;
- des **mécanismes des importations et des exportations**, afin d'aider à suivre et à gérer les mouvements transfrontaliers d'armes à feu;
- la **sensibilisation du public** au sujet de l'entreposage, du maniement et du transport des armes à feu en toute sécurité.

Pour l'année 2003-2004, les coûts du Centre des armes à feu Canada se sont élevés à 103 millions de dollars alors qu'ils avaient été de 200 millions de dollars en 2000-2001. Les coûts diminueront encore de 18 millions de dollars en 2005-2006 et au cours des années subséquentes.

II. Imposer des peines sévères pour les crimes mettant en cause des armes à feu

La criminalité et l'utilisation d'une arme à feu pour commettre une infraction sont des problèmes graves que le gouvernement du Canada est résolu à combattre. Le contrôle des armes à feu continue d'être un élément important de la sécurité publique, mais il doit être assuré d'une manière à la fois équitable, efficiente et rentable.

Appuyer la police dans la lutte contre les actes criminels mettant en cause des armes à feu et la contrebande des armes à feu

Le gouvernement appuiera davantage les organismes d'application de la loi en prenant les mesures suivantes :

- accroître l'utilisation de la nouvelle technologie destinée à rendre les enquêtes sur les lieux de crimes plus efficaces en établissant un réseau canadien intégré d'identification balistique. Il s'agira notamment de mettre en place trois nouveaux systèmes d'information balistique à Halifax, à Regina et à Vancouver, qui viendront s'ajouter aux systèmes qui existent déjà à Montréal, à Ottawa et à Toronto. Les renseignements tirés des preuves de nature balistique aident les services de police dans leurs enquêtes sur des crimes mettant en cause des armes à feu;
- assurer le financement permanent de l'Équipe nationale de soutien à l'application de la *Loi sur les armes à feu* (ENSALA). Cette équipe recueille des éléments de preuve pour aider les organismes de police de première ligne à intenter des poursuites contre des individus impliqués dans des mouvements illégaux d'armes à feu et dans l'utilisation de ces dernières à des fins criminelles. Au nombre des fonctions de l'ENSALA, mentionnons l'identification et le dépistage des armes à feu, les séances de formation

destinées aux responsables de l'application de la loi et les services de témoins experts. L'ENSALA maintient également un réseau de spécialistes des armes à feu affectés à divers services de police aux échelons fédéral, provincial et municipal occupant des lieux stratégiques au Canada;

- améliorer la capacité de recueillir et d'échanger des renseignements criminels de la GRC, du Service canadien de renseignements criminels et de l'Agence des services frontaliers du Canada, et accroître leur capacité de déterminer l'origine des armes à feu.

Des peines sévères pour les crimes mettant en cause des armes à feu

Le gouvernement établira des peines plus sévères pour les cas où une arme à feu est utilisée pour commettre un acte criminel. Il compte :

- durcir certaines peines prévues à titre dissuasif dans le *Code criminel* pour possession d'armes de poing chargées dans les lieux publics (le tout assorti d'une augmentation de la durée de la peine minimale actuelle de un an);
- augmenter la durée de la peine minimale pour le trafic d'armes et la possession d'armes dans le but d'en faire le trafic (à l'heure actuelle, elle est de un an);
- faire en sorte que les juges tiennent compte tout particulièrement de la violence familiale au moment de décider s'il convient d'ordonner une interdiction de posséder des armes à feu;
- étendre l'application des interdictions à vie de posséder des armes à feu, peu importe la catégorie, à la suite d'une condamnation pour des infractions graves précises;
- faire en sorte que l'utilisation d'une arme à feu lors de la perpétration d'une infraction fasse partie des raisons justifiant la détention d'un accusé;
- interdire l'octroi de la libération conditionnelle tant que la moitié de la peine n'a pas été purgée à la suite d'une condamnation pour diverses infractions précises commises à l'aide d'une arme à feu.

Le gouvernement du Canada consultera les procureurs généraux des provinces au sujet des modifications proposées au *Code criminel*.

Assurer le respect des citoyens honnêtes

La possession et l'utilisation des armes à feu font partie intégrante de l'économie canadienne et de la culture de nombreuses collectivités du pays. On utilise les armes à feu à diverses fins, comme la chasse, le piégeage et le tir sportif. Le gouvernement est résolu à contrôler efficacement les armes à feu, et l'enregistrement ainsi que la délivrance des permis aux propriétaires constituent des éléments clés du programme de sécurité publique.

L'examen ministériel récent et les consultations menées à l'automne de 2003 par le Centre des armes à feu Canada mettent en lumière les propositions suivantes, considérées comme étant des moyens efficaces pour rationaliser les exigences en matière de conformité, améliorer les services offerts aux propriétaires d'armes à feu et répondre à certaines de leurs préoccupations de longue date :

- éliminer les droits d'enregistrement et de cession des armes à feu afin de réduire les coûts que doivent assumer les particuliers qui sont propriétaires d'armes à feu, éliminer d'autres droits mineurs (touchant les autorisations d'importation), réduire les droits touchant les déclarations faites par des non résidents, encourager le respect de la loi afin d'appuyer la sécurité publique et soutenir les entreprises d'armes à feu;
- élargir le Comité consultatif du Programme afin de créer un nouveau groupe de travail sur les armes à feu qui pourrait formuler des conseils sur la prestation de services et les aspects techniques de la politique du Programme canadien des armes à feu. Ce groupe se composera de particuliers et de clients du Programme qui possèdent de vastes compétences dans le domaine des armes à feu;

- consulter les Autochtones sur les façons d'améliorer la mise en œuvre du Programme des armes à feu dans leurs collectivités.